****

VADEMECUM

Section européenne Anglais

Baccalauréat Professionnel

1. **Rappels sur les conditions d’obtention des indications « SELO » sur le diplôme du baccalauréat professionnel**
2. **Modalités de passation de l'interrogation orale spécifique**
3. **Modalités d'attribution de la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale**
4. **Élaboration des sujets à concevoir pour l’interrogation orale spécifique (SELO)**
5. **Modalités d'attribution de la note à l’interrogation orale spécifique**
6. **Annexes**

Annexe 1 : grille d’évaluation

Annexe 2 : fiche individuelle du candidat

1 Sections européennes et de langues orientales

Ce vadémécum s’inspire des textes en vigueur au moment de sa rédaction :

* Arrêté du 21-8-2006 paru au JO du 30-8-2006
* Circulaire no 92-234 du 19 août 1992 (modifiée)
* Note de service n°2001-151 du 27-7-2001
* Arrêté du 27-6-2024 paru au JO du 4-7-2024 (épreuve spécifique)

Les principes exposés dans ce vadémécum concernent la voie professionnelle.

# Rappels sur les conditions d’obtention des indications « SELO » sur le diplôme du baccalauréat professionnel

Le cursus sur le cycle terminal

Pour être éligible à l’indication « SELO » ou « DNL » sur le diplôme du baccalauréat, il est nécessaire d’avoir suivi un cursus complet sur l’ensemble du cycle terminal (1ère et Terminale).

Un candidat qui n’aurait suivi le cursus SELO ou DNL hors SELO qu’en 1ère, ou qu’en Terminale, ne peut prétendre à l’indication « SELO » ou « DNL » sur son diplôme.

En SELO, le cursus doit comprendre, outre l’enseignement de DNL, un renforcement horaire en langue, sur les deux années du cycle terminal. Ce renforcement horaire n’est pas quantifié par les textes.

L’indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat

**Pour obtenir l’indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel, le candidat qui a suivi un cursus complet sur le cycle terminal doit :**

* **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l’épreuve obligatoire de langue vivante, correspondant à la langue de la section européenne dont il relève ;**
* **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne dans une discipline non linguistique offerte par l’établissement scolaire ou le centre de formation d’apprentis.**

**L’évaluation spécifique a lieu en contrôle en cours de formation (CCF) au cours de l’année de terminale.** Elle prend en compte :

* le résultat d’une interrogation orale en langue dans la discipline non linguistique, comptant pour 80 % de la note globale ;
* une note sanctionnant la scolarité de l’élève au cours de la classe terminale ou de la dernière année de formation de l’apprenti dans la DNL, comptant pour 20 % de la note globale (conjointement attribuée par le professeur de langue vivante et le professeur certifié de la DNL ayant fait l’objet d’un enseignement dans la langue de la section européenne). La manière dont est calculée cette note de scolarité a tout intérêt à figurer dans le projet d’évaluation de l’établissement.

# Modalités de passation de l'interrogation orale spécifique (80 % de la note globale pour l’obtention de l’indication « SELO » sur le diplôme du baccalauréat)

Durée de l'interrogation orale SELO : 20 minutes / Préparation : 20 minutes

Les évaluateurs sont :

* un professeur de la langue vivante de la section,
* assisté par le professeur **certifié** de la discipline non linguistique (ayant fait l’objet d’un enseignement dans cette langue).

### Première partie

* + Cette première partie consiste en **une prise de parole en continu** fondée sur un support documentaire non étudié par l’élève ou l’apprenti durant sa formation. Ce document est remis par l’examinateur.
  + Durée : 10 minutes maximum

Thématique ou contexte professionnel traité(e) en 1ère ou en terminale

Le support peut être constitué **d’un ou plusieurs documents**. Dans le cas d’un corpus de documents, il s’agit de permettre des mises en relation et/ou de faciliter la compréhension.

#### Ce qui est attendu du candidat :

Au-delà de la discipline non linguistique, **il s’agit d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité, ici en expression en continu.**

Le candidat est guidé par **une tâche de communication** qui lui permet de rendre compte de la spécificité du support dans le cadre **d’une situation contextualisée** (professionnelle ou non quand la DNL est une discipline de l’enseignement général).

* + En principe, les interrogateurs ne prennent pas la parole. Toutefois, dans le cas où le candidat commet un contresens majeur ou si son intervention n'excède pas quelques minutes, les interrogateurs peuvent intervenir pour l'aider à corriger ou à reprendre son discours. Il ne s'agit pas d'entrer dans un questionnement pris en charge par les interrogateurs mais, par le biais de relances, de mots-clés, de déclencheurs permettant d’intervenir *a minima,* d’aider le candidat à reprendre le cours de son développement.
  + L’interrogation orale s'inscrit donc dans une démarche d'évaluation positive afin que le candidat puisse effectivement faire la démonstration de tout son potentiel. Les interventions des interrogateurs sont nécessairement circonscrites car il ne leur appartient pas de se substituer au candidat et de prendre en charge l'explication du document. Si le candidat sait se saisir de ces aides limitées et ponctuelles, il doit pouvoir accéder aux tranches supérieures de la grille d'évaluation.
* Enfin, il convient d'entraîner les élèves sur la totalité du cursus à rendre compte d’un support sans que ce dernier ne devienne un prétexte à plaquer artificiellement un cours. Pour autant, il est attendu que le candidat soit capable de mettre en relation le support, la thématique étudiée pendant l’année ou le contexte professionnel traité – tout approfondissement de ces mises en relation sera à valoriser. Les meilleures prestations sont celles qui font preuve que le candidat a su mobiliser ses connaissances et ses compétences au service du support documentaire.

### Seconde partie

* + Il s'agit d'un entretien mené librement.
  + Durée : 10 minutes maximum.
  + Il semble utile de maintenir la présentation d’une fiche individuelle formalisée récapitulant les thématiques abordées en DNL et les travaux ou activités effectués dans le cadre de la section. Une proposition de modèle figure en annexe 2.
  + L’entretien prend appui sur :
    - les travaux et activités effectués **dans l'année**, dans la discipline non linguistique ;
    - l'ouverture européenne et internationale, les diverses formes qu'elle a pu prendre au sein de l'établissement et/ou en milieu professionnel : partenariat, échanges, clubs, journaux, etc

* + L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section.
  + Cette seconde partie permet une réelle ouverture et vise à donner au candidat la possibilité de s'exprimer de manière libre et spontanée, en un mot d'investir pleinement une parole à la première personne. Au-delà de la seule discipline non linguistique, il s’agit d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité, **ici en interaction**.
  + Cette seconde partie n’est pas le prolongement disciplinaire de la première partie. Néanmoins, les questions proposées en termes de contenus, de démarches et d’activités doivent s’inscrire dans la vie de la section/étude de la DNL, au sens large.
  + Les attendus de cette seconde partie sont les suivants : « *Le candidat doit être apte à réagir spontanément à des questions relatives à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active* ».
  + L’examinateur s'adossera à ces questions pour lancer les échanges. Elles constituent un point d'accroche pour mieux connaître le candidat, ses centres d'intérêt, son "parcours" européen en relation avec la DNL et l'ouverture à l'international et permettent de débuter cette seconde partie en le mettant en confiance. L’examinateur aura toute latitude pour approfondir un ou plusieurs des thèmes au fil des échanges et de l'intérêt suscité par les sujets abordés.
  + Cette seconde partie se différencie nettement de la première : elle doit donner lieu à un échange et **l’examinateur veillera à ne pas laisser s’installer dans la durée une parole préparée à l’excès ou récitée. Il s’agit d’une conversation interactive plutôt qu’une interrogation à sens unique.**
  + Le climat qui préside à cette seconde partie se doit d’être particulièrement bienveillant et positif : il s’agit d’évaluer, certes, mais aussi de construire un échange permettant au candidat de démontrer ses capacités d’expression.
* Il importe de garder présent à l’esprit qu’il s’agit d’apprendre aux élèves - et donc de les y entraîner - à parler sur des sujets académiques ou relevant de la section ou de la filière professionnelle : les seuls apports de connaissances ne sauraient les y préparer. Il est essentiel de multiplier les occasions de prise de parole en continu et en interaction, ce qui implique le recours régulier aux travaux de groupes et aux échanges, en présentiel ou à distance, dans le but de collaborer à la construction du sens, d’en rendre compte ou de le partager.

# Modalités d'attribution de la note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe terminale ou de la dernière année de formation de l’apprenti dans la DNL (20 % de la note globale pour l’obtention de l’indication « SELO » ou « DNL » sur le diplôme du baccalauréat)

* + **Cette note est attribuée conjointement par le professeur de langue et le professeur certifié de la DNL.**
* Cette note sanctionne le travail effectué en langue étrangère dans cette discipline. Elle prend en compte :
  + la participation spontanée ou suscitée au travail oral dans la classe,
  + la qualité de certains travaux imposés, oraux, écrits ou pratiques, réalisés au cours de l’année : brefs comptes rendus de lecture, d’expériences, commentaires de documents, productions personnelles, rapports ou exposés de nature professionnelle etc…,
  + la maîtrise de la langue, dans un domaine spécialisé et plus généralement dans une situation de communication.
  + Il importe donc de varier les travaux et les sollicitations qui fonderont cette note.

Dans le souci d’harmoniser les pratiques d’évaluation et d’être en cohérence avec le programme de langues, l’évaluation mise en œuvre dans le cadre du contrôle continu et prise en compte en classe de terminale à raison de 20 % de la note finale, portera, dans la mesure du possible, sur les cinq activités langagières :

* **Compréhension de l’oral** (document audio ou vidéo à caractère professionnel, situations professionnelles authentiques).
* **Expression orale / parler en continu** (présentation d’une entreprise, description d’une activité…).
* **Expression orale / parler en interaction** (simulation de situations professionnelles en jeux de rôles, ou situations professionnelles authentiques…).
* **Compréhension de l’écrit** (supports à caractère professionnel).
* **Production écrite** (lettres, rapports de PFMP, description d’un processus…).
  + La prise en compte de la progression de l'élève durant le parcours est à considérer tout comme la constance de ses efforts et de son investissement. La performance garde toute son importance mais ne constitue pas le seul critère.

# Elaboration des sujets pour la première partie de l’épreuve spécifique (SELO)

* + Les sujets sont constitués d’un support documentaire. Dans le cas où le support est constitué de deux documents ou plus, ceux-ci doivent être **complémentaires** et permettre des mises en relation.
  + Dans le cas d’un corpus de deux documents, la longueur et/ou la difficulté d’accès des documents est à adapter. On veillera également à ne pas additionner les difficultés : la mise en relation entre les deux documents doit être directe.
  + En tout état de cause, il importe de garder présent à l'esprit que les candidats ne disposent que d’un temps de préparation très bref (20 minutes) et que le support ne doit présenter aucune difficulté excessive de quelque nature que ce soit.
  + Les documents proposés ne doivent pas comporter d’obstacles à une compréhension rapide : il existe une différence notable entre les supports de nature très variée utilisés en classe qui sont susceptibles de présenter des difficultés spécifiques (contenus, lexique, approche, longueur…), voire ponctuellement une certaine technicité, et les supports d'examen qui ciblent les essentiels de chaque thème ou de chaque contexte professionnel.
  + Il convient de réduire au maximum les éléments autour du support : vocabulaire, questions.

**Précisions relatives au choix des documents supports :**

Texte de référence : Arrêté du 27 juin 2024 publié au JO du 4 juillet 2024

La première partie de l’épreuve orale « *prend appui sur un support non étudié par l'élève ou l'apprenti durant sa formation, remis par l'examinateur. Ce support est en relation avec la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère, mais on* *évitera toute spécialisation excessive ou toute question de cours.* »

Le choix du document support à l'épreuve s'effectuera au regard des critères suivants :

* Le document doit avoir un caractère authentique : langue et culture étant indissociables, la dimension culturelle véhiculée par le document reste fondamentale. **Ceci exclut donc tout document issu d'un site français traduit en langue anglaise**.
* Le document est en relation avec la discipline non linguistique suivie au lycée professionnel, ce qui implique qu'il soit en lien avec les spécificités, les enjeux, les thématiques qui irriguent la discipline professionnelle en question. Le support ne doit pas comporter de technicité excessive qui pourrait gêner le candidat dans la communication avec l’examinateur : l'épreuve spécifique est une épreuve de langue vivante qui évalue un degré de compétence en termes de communication orale. II ne s'agit pas d'une épreuve professionnelle.
* Le support doit être suffisamment riche pour en permettre un traitement, une analyse qui dépasse de loin un discours énumératif ou descriptif. Dans ce sens, une simple photographie ne saurait constituer un support recevable.
* La longueur du support dépendra de la densité linguistique qu'il contient et de la quantité de texte à lire en langue étrangère. On considèrera ainsi que le document puisse s'étendre à deux pages s'il comporte une ou plusieurs iconographies. Deux pages constitueront donc un maximum si l'on ne veut pas transformer une épreuve orale en épreuve de lecture.

* + La tâche du candidat :

Le sujet propose une tâche de communication dans le cadre **d’une situation contextualisée** (professionnelle ou non dans le cas d’une DNL d’enseignement général), qui s’appuie sur un **support authentique**.

* + Un support peut être adapté d’un original afin de le rendre plus concis, ou plus clair. Dans ce cas, il faut faire précéder la source de la tournure : « adapté de… ». Les coupes effectuées ne doivent pas nuire à la logique interne du document. La source du document se doit d’apparaître.

* + La ponctuation en langues vivantes comporte un certain nombre de spécificités.
    - En anglais par exemple, tout signe de ponctuation est suivi d’un espace et il est systématiquement  
      accolé au mot précédent : il n’y a jamais d’espace avant un signe de ponctuation – à la différence du français où les signes de ponctuation doubles ( ; / : / ? / ! ) sont précédés d’un espace.
    - Pour l’espagnol, il en va comme pour l’anglais. En outre, si les points d’interrogation et d’exclamation en début et en fin de phrase sont accolés au premier et au dernier mot de la phase, en revanche, ils sont séparés par un espace du mot qui les précède ou du mot qui les suit.
    - Les signes ne relevant pas de l’alphabet français (accents, tildes, ponctuation…) ne peuvent pas être portés à la main.

# Modalités d'attribution de la note à l’interrogation orale spécifique SELO

* + La grille d’évaluation est conçue à partir des grilles des langues vivantes afin d’évaluer selon le CECRL, le niveau de maîtrise linguistique et culturelle du candidat.
  + L’appréciation de la grille se fait en binôme (professeur DNL/professeur LV). Chaque professeur se prononce sur le fond et la forme du discours, sur la recevabilité et la pertinence de l’argumentation, la présence et pertinence des références (inter-)culturelles (dont font partie les apports de la DNL), les capacités à prendre la parole et à interagir ainsi que la qualité et la richesse de la langue.
  + En annexe, vous trouverez deux documents :
  1. la grille d’évaluation
  2. la fiche individuelle du candidat.

****

## ANNEXE 1

**Baccalauréat professionnel**

**CCF Section européenne anglais**

**Grille évaluation CCF section européenne anglais**

Centre examen : ……..……………………….……………………………………………………………………………………………

Candidat (nom, prénom et numéro) : ………………………………………………..…………………………………………………..

Baccalauréat (spécialité) : ..………………………………………....……………………: …………………………….

Jurys : professeur d’anglais : ……………………..………………….. professeur DNL : …………..…………………....................

Signatures des professeurs :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Niveau CECRL** | **Expression orale en continu** | **Pts** | **Interaction orale** | **Pts** | **Recevabilité**  **Linguistique** | **Pts** |
| **(B1+**  **baccalauréat professionnel)** | Peut développer une analyse pertinente et étayée, y compris par des reformulations qui ne rompent pas le fil du discours.  Peut nuancer un propos en s’appuyant sur des références (inter)culturelles et des connaissances culturelles et professionnelles liées à la DNL. | **4-5-6** | Peut argumenter et chercher à convaincre.  Peut réagir avec pertinence et relancer la discussion, y compris pour amener l’échange sur un terrain familier ou sur celui d’aspects inter culturels et professionnels liés à la DNL. | **4-5-6** | Langue plutôt fluide : les erreurs, hésitations et la qualité phonologique ne donnent pas lieu à malentendu.  Maîtrise satisfaisante du lexique général et spécifique à la DNL. | **6-7-8** |
| **B1** | Peut développer une analyse de manière simple en l’illustrant par des exemples et des références (inter)culturelles et des connaissances professionnelles liées à la DNL. Le discours est structuré (relations de causalité, comparaisons, etc…). | **3-4** | Peut engager, soutenir et clore une conversation simple sur des sujets familiers.  Peut faire référence à des aspects interculturels : comparaisons entre les réalités culturelles et professionnelles liées à la DNL. | **3-4** | Peut s’exprimer en général de manière intelligible malgré l’influence d’autres langues. Bonne maîtrise des structures simples. Le lexique spécifique lié à la DNL est globalement approprié. | **4-5-6** |
| **A2** | Peut s’exprimer en termes simples. Le discours est bref et les éléments sont juxtaposés.  Analyse/exploitation partielle du/des support(s). | **2-3** | Peut répondre et réagir de manière simple. Fait référence ponctuellement à des aspects (inter)culturels et professionnels liés à la DNL. | **2-3** | Langue globalement compréhensible mais qui requiert un effort des interlocuteurs.  Répertoire lexical en DNL limité. | **2-3-4** |
| **A1** | Peut exprimer un avis en termes très simples. Les énoncés sont ponctués de pauses d’hésitations et de faux démarrages. | **1-2** | Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation. | **1-2** | Langue partiellement compréhensible. Répertoire lexical en DNL très limité, peu d’expressions et de mots mémorisés. | **1-2** |

Cette fiche est à conserver un an par les jurys.

Thématique(s) abordée(s)/ Partie 2 :

Des observations éventuelles peuvent être portées ci-dessous :

## ANNEXE 2

**FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| **Baccalauréat professionnel**  **CCF Section européenne Anglais** | |
| **Cachet de l’établissement** | **DNL :** ………………………………………………………….…………..  **Langue :** ………………………………………………………………….. |
| **Nom du candidat :** ………………………………………………………. |

|  |
| --- |
| **L**es travaux et activités effectués **dans l'année**, dans la discipline non linguistique ;  L’ouverture européenne et internationale, les diverses formes qu'elle a pu prendre au sein de l'établissement et/ou en milieu professionnel : partenariat, échanges, clubs, journaux, etc |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |